



Madame, Monsieur le Président,

Le bureau des sports a lancé un appel à candidature au cours du second semestre 2019 pour l'organisation des trophées nationaux ATSCAF.

A ce jour, malgré les relances, aucune association ATSCAF n'a postulé pour l'organisation des trophées "course à pied" et "vétathlon".

Au cours de discussions engagées sur l'organisation du tournoi international des finances (TIF), le Luxembourg nous a informé qu'il organise le dimanche 15 mars 2020 à 10h son trophée national des finances.

Dans le cadre de la coopération européenne, afin que nos échanges avec les autres délégations de l'Union Européenne ne se limitent pas qu'au simple Tournoi International des Finances, j'ai décidé afin de maintenir cette épreuve de la pérenniser en l'adossant au championnat national luxembourgeois.

L'ATSCAF Fédérale va organiser le **30ème Trophée de France de Course à Pied (10 kms)** des administrations financières qui se déroulera le **Dimanche 15 mars 2020, à Luxembourg dans le cadre du 25ème trophée POSTLAF Luxembourg-Gasperich.**

La participation financière est fixée à 110€ par compétiteur financier et ayant-droit, 165 € par compétiteur non financier et 200 € par accompagnateur d'un compétiteur et couvre les frais de pension complète. L'hébergement sera organisé au Parc Hôtel Alvisse 4* du vendredi 13 mars 14H au dimanche 15 mars 14H.

Pour les personnes désirant être hébergées en chambre single, un supplément de 90€ sera appliqué à toutes les participations financières ci-dessus : soient 200€ pour les coureurs financiers et ayant-droits et 255 € pour les coureurs non financiers.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître pour le **15 février 2020**, à l'aide des imprimés joints, la liste des concurrents intéressés par cette manifestation. La priorité sera donnée selon la date d'arrivée par voie postale. Ne seront pris en compte par le secteur des sports que les dossiers complets (carte ATSCAF, certificat médical) accompagnés de la participation financière (le cachet de la poste faisant foi). La priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières.

Un certificat médical de moins d'un an au moment de la course (15 mars 2020) ou la licence fédérale sont à produire au moment de l'inscription.

Aucune inscription, passée cette date, ne pourra être retenue.

Vous trouverez, ci-joint, un programme du séjour.

Je vous invite à assurer la plus large diffusion de ces documents et des informations qu'ils comportent.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Luc DENIS